

# **BUDGET PRIMITIF (BP) 2016**

- **NOTE DE SYNTHÈSE**
- **INFORMATIONS FINANCIÈRES**

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2016

# BUDGET 2016

## UN BUDGET RESPONSABLE

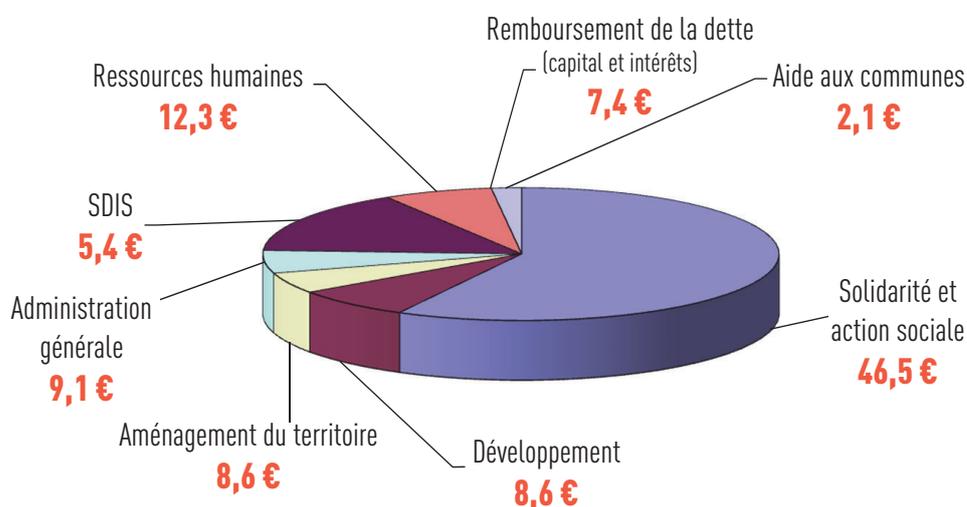
**Budget départemental : 1,2 milliard d'euros (Md€) pour les Valdoisiens, dont 245 millions d'euros (M€) en investissement et 967,8 millions d'euros (M€) en fonctionnement.**

Dans un contexte de baisse massive des dotations de l'Etat et d'une dynamique très soutenue des dépenses sociales, que le plan d'économies sans précédent de 69 M€ engagé depuis 2011 n'a pu à lui seul compenser, le Département est contraint d'activer le levier fiscal en 2016, après 4 ans de stabilité, comme l'ensemble des autres départements franciliens de grande couronne eux aussi étranglés.

En effet, la baisse inédite et brutale de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la troisième année consécutive prélèvera, en 2016, 20,9 M€ sur les ressources départementales (50,5 M€ en cumulé depuis 2014 et plus de 70 M€ au terme de l'année 2017), tandis que les dépenses sociales enregistrent une évolution très dynamique de +24 M€ entre le BP 2016 et le BP 2015. Le budget primitif 2016 est équilibré en mouvements réels (dépenses et recettes) à hauteur de 1,2 Md€. Ces crédits permettront d'assurer les grandes missions du Département, dont notamment son rôle de chef de file dans le domaine de l'action sociale, à travers l'accompagnement social et l'insertion professionnelle, la protection de l'enfance et de la famille, les actions en matière de santé publique, et le soutien des personnes âgées et handicapées.

Conscient de l'importance de l'effet de levier de l'investissement sur l'économie locale, le Département maintiendra son effort à un niveau en légère augmentation de 127,2 M€ pour les dépenses d'équipement (contre 126,7 M€ au CA 2015) qui reposera essentiellement sur les programmations de travaux sur les routes et le patrimoine bâti, dont les collèges, l'habitat, l'aide aux communes, le financement des établissements médico-sociaux et le déploiement du très haut débit (THD).

### AVEC 100 € LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL FINANCE :



# RECETTES

## D'OU PROVIENNENT LES RESSOURCES ?

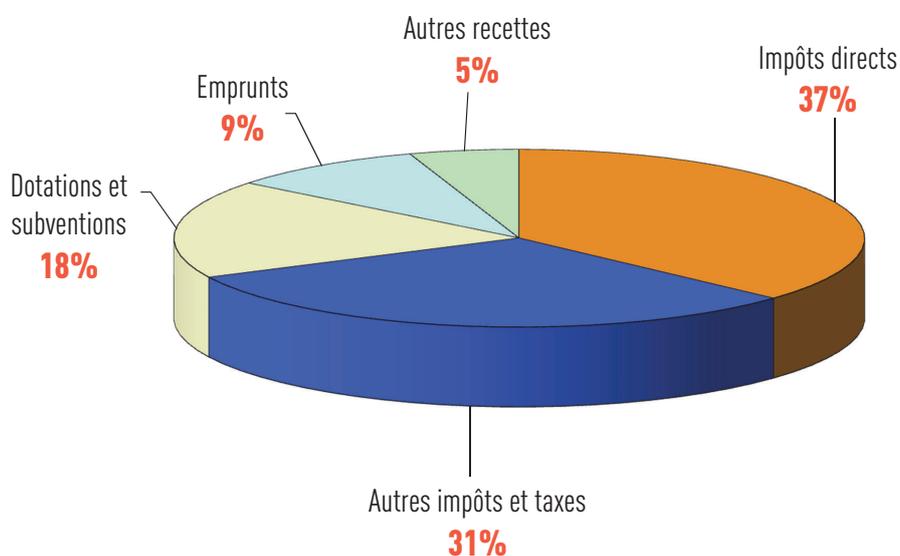
**Les recettes du Département constituent les principales ressources pour financer les politiques votées par l'Assemblée délibérante.**

Elles se déclinent en cinq volets distincts dont le principal est constitué de la fiscalité locale. Celle-ci se compose des impôts directs (la Taxe sur le foncier bâti,...), et les impôts indirects (les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou «frais de notaire»,...). Le second volet est constitué des dotations et des subventions reçues, dont la principale composante est la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Le troisième volet est consacré en investissement aux emprunts et aux lignes de trésorerie qui permettent de financer notamment les dépenses d'équipement. Le quatrième volet représente les résultats reportés de l'exercice précédent tant en fonctionnement qu'en investissement, enfin le dernier volet regroupe les autres recettes dont le produit des cessions d'immobilisations.



LES 1,2 MD€ DE RECETTES RÉELLES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR 2016 SE RÉPARTISSENT EN :

### LES RECETTES 2016



→ **Impôts directs : 446,7 M€**

- Contributions directes : 410,4 M€, dont 284,8 M€ au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, **seul impôt direct local sur lequel les départements disposent encore d'un pouvoir de taux** pour ajuster dépenses (notamment sociale) en hausse et recettes (dotations de l'Etat) en baisse. Le taux est porté à 17,18% après 4 années de stabilité.
- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 11,2 M€.
- Autres : 25,1 M€ (Fonds et transferts).

→ **Autres impôts et taxes : 374,7 M€**

- Droits de mutation (DMTO) : 170 M€ ; produit variable chaque année en fonction de l'état du marché immobilier.
- Fonds de péréquation des DMTO (y compris le prélèvement de 0,35% opéré par l'Etat) : 6,3 M€. A noter que le Département est également contributeur à ce même fonds de péréquation à hauteur de 18,3 M€. La solidarité des Départements entre eux, fixée par le Parlement, a donc un effet net défavorable sur le Val d'Oise.
- Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (ex TIPP) : 93,3 M€.
- Taxe sur les conventions d'assurance : 89 M€.
- Autres taxes : 16,1 M€.

→ **Dotations de l'Etat, subventions reçues : 217,2 M€ contre 243 M€ en 2015**

- Dotations en fonctionnement : 122,2 M€ contre 142,8 M€ en 2015.
- Dotations en investissement : 19,3 M€, dont 11,7 M€ au titre du Fonds de Compensation de la TVA.
- Compensations fiscales : 21,4 M€.
- Participations et subventions : 54,3 M€.

→ **Emprunts : 112 M€**

- Emprunts à long terme : 70 M€.
- Ouverture de crédits à long terme : 42 M€.

→ **Autres recettes : 62,2 M€**

- Produits de gestion courante : 30 M€ (dont 27 M€ de recouvrements d'aide sociale dont 1,5 M€ de récupération d'indus RSA, soit près de 1% de la dépense globale).
- Fonds de compensation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 15 M€.
- Produits de cessions d'immobilisations (ventes de terrains ou d'immeubles) : 9,9 M€.
- Recettes d'exploitation : 2,6 M€.
- Autres produits : 4,7 M€.

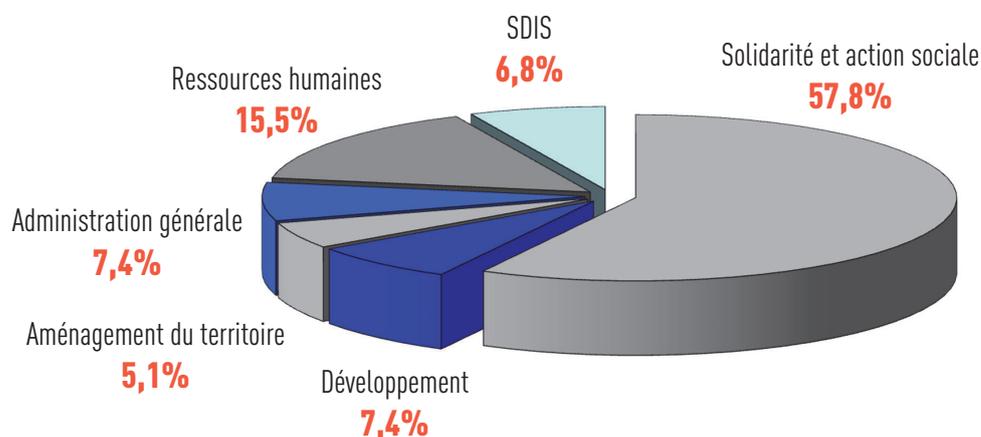
# DEPENSES

## À QUOI SONT-ELLES AFFECTÉES ?

Les crédits inscrits en section de fonctionnement du budget départemental sont principalement dédiés au financement des dispositifs d'action sociale (allocations individuelles et dépenses d'hébergement), de la masse salariale, du Service Départemental d'Incendie et de Secours, des politiques publiques de développement (culture, sports, actions éducatives, etc...), des transports collectifs, de l'entretien courant de la voirie départementale et du patrimoine immobilier, du fonctionnement des collèges, des intérêts payés sur la dette départementale, et des autres dépenses récurrentes de fonctionnement de l'Institution et de ses services.



### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016



Les dépenses de fonctionnement se chiffreront pour l'année 2016 à 967,8 M€, soit une hausse globale de 3,2% par rapport au budget primitif 2015, qui s'explique principalement par la croissance très soutenue des dépenses sociales (+ 23,9 M€, soit +4,5% par rapport à 2015).

Parmi les dépenses prioritaires du budget primitif 2016 du Département figurent :

- les dépenses de **Solidarité et action sociale**, totalisant 559,4 M€, **soit près de 24 M€ supplémentaires par rapport au budget primitif 2015**. Ce sont les trois allocations individuelles de solidarité qui pèsent le plus dans cette progression (environ 14 M€, soit près de 60% de l'augmentation), notamment le RSA,
- la participation au **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** qui s'élève, en 2016, à 66,1 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement relevant des compétences obligatoires du Conseil départemental s'élèvent quant à elles à 71,4 M€ et se répartissent entre :

→ les déplacements à hauteur de 45,3 M€, principalement consacrés aux transports collectifs (32,9 M€) y compris le dispositif pour les personnes handicapées (PAM 95), ainsi qu'à l'entretien de la voirie départementale (12,4 M€),

→ le fonctionnement des collèges pour 22 M€.

→ le Fonds de solidarité logement avec 4,1 M€.

Auxquelles s'ajoutent entre autres les dépenses de fonctionnement relevant de compétences facultatives :

→ 14,5 M€ seront destinés à la dynamique culturelle, sportive et associative,

→ 12,8 M€ à l'éducation,

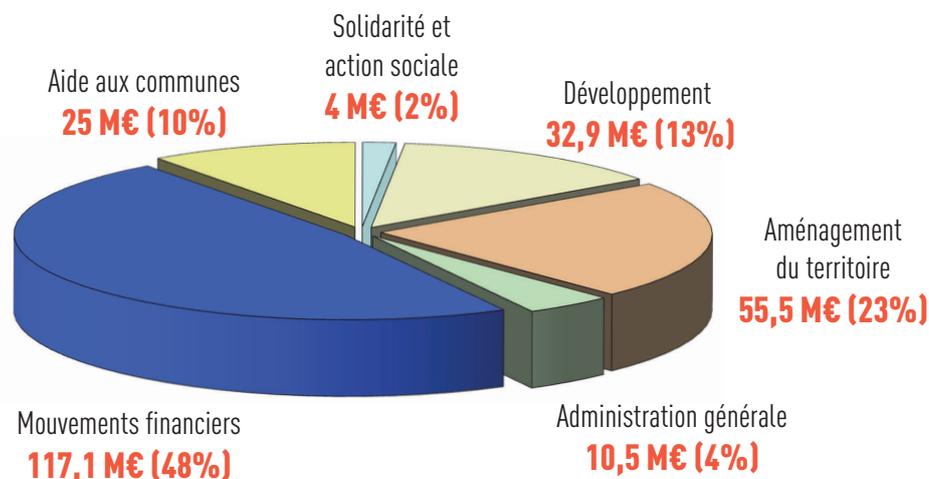
→ 3,5 M€ au développement économique,

→ 2 M€ pour l'environnement et le développement durable.

Enfin, les dépenses de personnel (gestion des Ressources Humaines) totalisent 149,5 M€. Le Conseil départemental du Val d'Oise est le 5<sup>ème</sup> département le plus économe de France concernant ses dépenses de personnel.



### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2016



Les investissements permettent d'entretenir et de développer le patrimoine du Département (bâtiments, routes, transports, etc...). **La section d'investissement pour 2016 s'établit à 245 M€** (remboursement de la dette inclus). Ainsi, malgré un contexte financier dégradé, le Conseil départemental propose en 2016 un niveau d'investissement en légère hausse par rapport au compte administratif 2015. En effet, l'enveloppe consacrée aux équipements s'élèvera à 127,2 M€ en 2016 par rapport au réalisé 2015 de 126,7 M€.

En 2016, le Département continue à affirmer sa volonté de renforcer ses infrastructures de déplacement pour le bien être des usagers, en poursuivant le projet d'envergure relatif à la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) démarré en 2014. L'année 2016 verra la finalisation de la liaison des RER B et D, entre les gares de Villepinte-Parc des Expositions et de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville. Il permettra notamment de traverser le parc d'affaires Paris Nord 2 (le premier d'Europe dans sa catégorie) en quatre minutes, avec une fréquence d'un bus toutes les six minutes aux heures de pointe.

Ce budget d'investissement permettra également d'assurer la construction et le gros entretien de nos bâtiments (avec notamment la livraison du 110<sup>ème</sup> collège départemental à Herblay), ainsi que de réaliser les opérations routières inscrites à la programmation 2016.



Conseil départemental du Val d'Oise - Février 2015 - Direction de la Communication - Impression interne

Conseil départemental du Val d'Oise  
2 avenue du Parc  
CS 20201 CERGY  
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30  
fax : 01 34 25 33 00  
communication@valdoise.fr  
www.valdoise.fr

